Numéro de version: 4.1

données de sécurité:

Délivré: 2024-11-19 **Remplace la fiche de** 2022-09-14

Conformément au règlement (européen) nº
1907/2006



Active Green cleaner cartridge

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Active Green cleaner cartridge

N° d'article

56.01.912; 56.01.908; 56.02.213

Code UFI

K9PQ-NC53-CS68-5KWJ

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation

Cartouche de nettoyant Active Green RATIONAL pour tous les iHexagon, iCombi Pro avec iCareSystem AutoDose à usage professionnel

Utilisations déconseillées

Tout autre usage est déconseillé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

RATIONAL AG

Adresse

Siegfried-Meister-Straße 1 86899 Landsberg am Lech

Allemagne

Téléphone

+49 8191 327 387

Courriel

reinigung@rational-online.com

Fax

+49 8191 327 231

Site web

www.rational-online.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Antigifcentrum: +32 70 245 245; Emergency CONTACT (24-Hour-Hotline): +49 6132 844 63

Numéro de version: 4.1

données de sécurité:

Délivré: 2024-11-19 **Remplace la fiche de** 2022-09-14

Conformément au règlement (européen) nº 1907/2006



Active Green cleaner cartridge

Disponibilité en dehors des horaires de bureau

Oui

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

Classification

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 1A Lésions oculaires graves, catégorie 1

Mentions de danger

H314, H318

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314 Provoque Des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Numéro de version: 4.1

données de sécurité:

Délivré: 2024-11-19 **Remplace la fiche de** 2022-09-14

Conformément au règlement (européen) nº 1907/2006



Active Green cleaner cartridge

Informations complémentaires

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: hydroxyde de sodium , métasilicate de disodium

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB selon l'article 57 / Annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS Numéro CE Numéro REACH Numéro index	Groupe	Classification	Phrase H Facteur M aigu Facteur M chro- nique	Remarque
hydroxyde de sodium	1310-73-2 215-185-5 01-2119457892- 27-xxxx 011-002-00-6	50 - 70%	Skin Corr. 1A	H314 - -	Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5 % Skin Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 % Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 % Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 %;
métasilicate de disodium	6834-92-0 229-912-9 01-2119449811- 37-xxxx 014-010-00-8	10 - 30%	Skin Corr. 1B, STOT SE 3 - resp. tract irrit.	H314, H335 - -	-

Autres informations, substances

Pour le texte complet des déclarations H/UE mentionnées dans cette section, voir la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Description des premiers secours

Secouristes: Faire attention à l'autoprotection.

Numéro de version: 4.1

données de sécurité:

Délivré: 2024-11-19 **Remplace la fiche de** 2022-09-14

Conformément au règlement (européen) nº 1907/2006



Active Green cleaner cartridge

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

Informations à l'intention des médecins

Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Des effets immédiats sont attendus après une exposition prolongée.

<u>Inhalation</u>

Non applicable.

Contact avec la peau

Provoque des brûlures.

Contact avec les yeux

Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Ingestion

En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction d'incendie appropriés

Eau pulvérisée, Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2)

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Numéro de version: 4.1

données de sécurité:

Délivré: 2024-11-19 **Remplace la fiche de** 2022-09-14

Conformément au règlement (européen) nº 1907/2006



Active Green cleaner cartridge

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Corrosif(ve)

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Mesures en cas d'incendie

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel. Éviter tout contact direct avec le matériau / produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique. Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour les informations sur le stockage et la manipulation du produit, voir la section 7.

Pour les informations sur l'exposition et l'équipement de protection individuel, voir la section 8.

Pour les informations sur le matériel incompatible, voir la section 10.

Pour les informations sur l'élimination du produit, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures préventives pour la manipulation

Porter un équipement de protection individuel. Éviter tout contact direct avec le matériau / produit.

Numéro de version: 4.1

données de sécurité:

Délivré: 2024-11-19 **Remplace la fiche de** 2022-09-14

Conformément au règlement (européen) nº 1907/2006



Active Green cleaner cartridge

Hygiène

Se laver les mains après manipulation.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques doivent être respectées.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Tenir hors de portée des enfants.

Classe de stockage selon TRGS 510 : 8B (Substances dangereuses non inflammables et corrosives)

Matériaux appropriés pour conteneurs et emballage pour un stockage sûr: conserver dans le conteneur original.

Température de stockage : 10°C à 40°C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Voir la section Cartouche nettoyante Active Green

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites nationales d'exposition professionnelle

Constituant	Numéro CAS Numéro CE	Valeurs limites de moyenne d'exposition ppm / mg/m ³	Source	Remarque	Année
hydroxyde de sodium	1310-73-2 215-185-5	- 2	-	-	-

DNEL/DMEL

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Туре	Exposition	Valeur	Population	Effets
hydroxyde de sodium (1310-73-2/215-185-5)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	1 mg/m³	Employés	Locaux

Numéro de version: 4.1

Remplace la fiche de

données de sécurité:

2024-11-19

2022-09-14

Conformément au règlement (européen) nº 1907/2006



Active Green cleaner cartridge

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Туре	Exposition	Valeur	Population	Effets
hydroxyde de sodium (1310-73-2/215-185-5)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	1 mg/m³	Consommateurs	Locaux
métasilicate de disodium (6834-92-0/229-912-9)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	6,22 mg/m ³	Employés	Sys- témiques
métasilicate de disodium (6834-92-0/229-912-9)	DNEL	Chronique (long terme) Cutanée	1,49 mg/kg pc/jour	Employés	Sys- témiques
métasilicate de disodium (6834-92-0/229-912-9)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	1,55 mg/m ³	Consommateurs	Sys- témiques
métasilicate de disodium (6834-92-0/229-912-9)	DNEL	Chronique (long terme) Cutanée	740 μg/kg pc/jour	Consommateurs	Sys- témiques
métasilicate de disodium (6834-92-0/229-912-9)	DNEL	Chronique (long terme) Orale	740 μg/kg pc/jour	Consommateurs	Sys- témiques

PNEC/PEC

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Туре	Milieu environnemental	Valeur
métasilicate de disodium (6834-92-0/229-912-9)	PNEC	Eau potable	7,5 mg/l
métasilicate de disodium (6834-92-0/229-912-9)	PNEC	Intermittent releases (freshwater)	7,5 mg/l
métasilicate de disodium (6834-92-0/229-912-9)	PNEC	Eau de mer	1 mg/l
métasilicate de disodium (6834-92-0/229-912-9)	PNEC	Station d'épuration	1 g/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Numéro de version: 4.1

données de sécurité:

Délivré: 2024-11-19 **Remplace la fiche de** 2022-09-14

Conformément au règlement (européen) nº 1907/2006



Active Green cleaner cartridge

Protection des yeux / du visage

Lunettes de sécurité résistantes aux produits chimiques avec protection latérale conforme à l'EN166.

Protection des mains

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matière des gants : Latex naturel, polychloroprène ou nitrile, catégorie III selon la norme EN 374.

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Autres protections de la peau

Ce type d'équipement de protection individuelle n'est pas nécessaire dans le cadre de l'utilisation normale prévue pour le produit.

Protection respiratoire

Ce type d'équipement de protection individuelle n'est pas nécessaire dans le cadre de l'utilisation normale prévue pour le produit.

Risques thermiques

Non pertinent

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Solide

Couleur

blanc

<u>Odeur</u>

caractéristique

Point de fusion / congélation

Non applicable.

Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition

Non applicable.

Inflammabilité

Non applicable.

Numéro de version: 4.1

données de sécurité:

Délivré: 2024-11-19 **Remplace la fiche de** 2022-09-14

Conformément au règlement (européen) nº 1907/2006



Active Green cleaner cartridge

Limites inférieure et supérieure d'explosivité

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

Point d'inflammation

Donnée non disponible

Température d'auto-allumage

Non applicable.

Température de dégradation

Donnée non disponible

<u>pH</u>

12,8

Méthode

Solution aqueuse à 1 %

Viscosité cinématique

Non applicable.

Viscosité, dynamique

Non applicable.

Solubilité

Soluble dans l'eau

Hydrosolubilité

complètement soluble

Coefficient de partage n-octanol / eau

Non déterminé pour le mélange.

Pression de vapeur

Non applicable.

Densité et/ou densité relative

 $1,75 \text{ g/cm}^3$

Méthode

20 °C

Densité relative

Non déterminé pour le mélange.

Densité de vapeur relative

Non applicable.

Numéro de version: 4.1

données de sécurité:

Délivré: 2024-11-19 **Remplace la fiche de** 2022-09-14

Conformément au règlement (européen) nº 1907/2006



Active Green cleaner cartridge

Taux d'évaporation

Non applicable.

Dangers d'explosion

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

Caractéristiques oxydantes

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

COV %

< 3 %

Propriétés des particules

Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Ce produit/mélange ne contient aucun nanomatériau ni nanoforme au sens du règlement (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Protéger de l'humidité. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Acides forts

Métaux légers

Agent d'oxydation

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pour des informations sur les produits de combustion, voir la section 5.

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

Numéro de version: 4.1

données de sécurité:

Délivré: 2024-11-19 **Remplace la fiche de** 2022-09-14

Conformément au règlement (européen) nº 1907/2006



Active Green cleaner cartridge

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Données toxicologiques pour les composants .

Toxicité aiguë

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Descripteur de dose	Valeur / dose	Voie d'exposition	Animaux testés	Remarques
hydroxyde de sodium 1310-73-2 / 215- 185-5	LD50	325 mg/kg bw	Oral(e)	rat	ECHA
métasilicate de disodium 6834-92-0 / 229- 912-9	LD50	1.150 - 1.350mg/kg 770 - 820 mg/kg	Oral(e)	rat souris	-

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures graves de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des brûlures graves des yeux.

Provoque des allergies des organes respiratoires et cutanées

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

<u>Cancérogénicité</u>

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Toxicité par administration répétée

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Toxicité pour la reproduction

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Numéro de version: 4.1

données de sécurité:

 Délivré:
 2024-11-19

 Remplace la fiche de
 2022-09-14

Conformément au règlement (européen) nº 1907/2006



Active Green cleaner cartridge

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Danger par aspiration

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange/produit ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés de perturbateur endocrinien au sens des règlements (CE) 1907/2006 et (UE) 2018/605 et du règlement délégué (UE) 2017/2100.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Données toxicologiques pour les composants .

Toxicité aiguë pour les poissons

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce
métasilicate de disodium 6834-92-0 / 229-912- 9	LC50	210 mg/l	96h	Brachydanio rerio

Toxicité aiguë pour les algues

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce
métasilicate de disodium 6834-92-0 / 229-912- 9	EC50	207 mg/l	72h	Chlorella pyrenoidosa

Toxicité aigüe pour les crustacés

Numéro de version: 4.1

données de sécurité:

 Délivré:
 2024-11-19

 Remplace la fiche de
 2022-09-14

Conformément au règlement (européen) nº 1907/2006



Active Green cleaner cartridge

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposi- tion	Espèce	Remarque
hydroxyde de sodium 1310-73-2 / 215- 185-5	EC50	40,4 mg/I	48 h	Ceriodaphnia dubia	ECHA
métasilicate de diso- dium 6834-92-0 / 229- 912-9	EC50	1.700 mg/l	48h	Daphnia magna	-

Toxicité pour les micro/macro-organismes

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce
métasilicate de disodium 6834-92-0 / 229-912- 9	EC50	>100 mg/l	3h	Bactéries (boues act- ivées)

12.2 Persistance et dégradabilité

<u>Persistance et dégradabilité</u>

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB selon l'article 57 / Annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange/produit ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés de perturbateur endocrinien au sens des règlements (CE) 1907/2006 et (UE) 2018/605 et du règlement délégué (UE) 2017/2100.

Numéro de version: 4.1

données de sécurité:

Délivré: 2024-11-19 **Remplace la fiche de** 2022-09-14

Conformément au règlement (européen) nº 1907/2006



Active Green cleaner cartridge

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes

Généralement une neutralisation est nécessaire avant le déversement des eaux usées dans les stations d'épuration. La neutralisation va réduire les effets écotoxiques.

Ce produit/mélange ne contient aucun ingrédient au sens du règlement (CE) n° 1005/2009 qui appauvrissent la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Emballage

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination. Emballages contaminés / plaques/feuilles : Eliminer comme produit non utilisé.

Code de déchet	Description des déchets	
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses	

S'il vous plaît noter - un astérisque (*) à côté d'un code indique qu'il s'agit de déchets dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

3262

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition ADR/RID/ADN correct

3262 - Solide inorganique corrosif, basique, n.s.a. (hydroxyde de sodium, métasilicate de disodium)

Nom d'expédition IMDG correct

CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (SODIUM HYDROXIDE, DISODIUM METASILICATE)

Numéro de version: 4.1

données de sécurité:

Délivré: 2024-11-19 **Remplace la fiche de** 2022-09-14

Conformément au règlement (européen) nº 1907/2006



Active Green cleaner cartridge

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette

ADR/RID/ADN



Classe ADR/RID

Ω

Code de classe ADR/RID

C6

Numéro de danger ADR/RID

80

Catégorie IMDG

8

Classe IATA

8

Classe ADN

8

Code de classification ADN

C6

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement

Non

Polluant marin IMDG

Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG EmS

F-A, S-B

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments del'OMI

Non pertinent

Numéro de version: 4.1

Délivré: 2024-11-19 **Remplace la fiche de** 2022-09-14

Conformément au règlement (européen) nº 1907/2006



Active Green cleaner cartridge

Autres

données de sécurité:

Autres informations ADR-RID

LQ: 1 kg EQ: E2

Catégorie de transport (code de restriction des tunnels): 2 (E)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement <u>Réglementations européennes</u>

Règlement (CE) n° 648/2004 (détergents)

Ingrédients selon l'annexe VII : <5% polycarboxylates, agents de surface non ioniques,

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV : Non pertinent

Restrictions de substances selon l'annexe XVII : Non pertinent Substances de la liste candidate REACH (SVHC) : Non pertinent

Règlement (UE) n° 528/2012 (BPR - Règlement sur les produits biocides)

Ingrédients actifs : Non pertinent

Règlement (UE) 2019/1148 (explosifs)

Matière première restreinte conformément à l'annexe I : Non pertinent Matières premières à déclarer conformément à l'annexe II : Non pertinent

Directive européenne 2011/65/UE (ROHS 2)

Restrictions de substances selon l'annexe II: Non pertinent

Règlement (UE) 2019/1021 (POP)

Organismes polluants persistants: Non pertinent

Directive européenne 2012/18/UE (Seveso III) Catégorie de danger Seveso : Non pertinent

Réglementations nationales

En outre, toutes les dispositions nationales et locales relatives à la manipulation des produits chimiques sont respectées.

Autres réglementations, limitations et législations

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Numéro de version: 4.1

données de sécurité:

Délivré: 2024-11-19 **Remplace la fiche de** 2022-09-14

Conformément au règlement (européen) nº 1907/2006



Active Green cleaner cartridge

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le mélange n'a pas été soumis à une évaluation de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications par rapport à la révision précédente

Section 1.1, 1.2, 1.4

Abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ADR - Accord relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS - Chemical Abstract Service

CLP - Classification, Labelling and Packaging

DMEL - Derived Minimum Effect Level

DNEL - Derived no effect level

EC50 - Half maximal effective concentration 50%

GHS - Globally Harmonised System

IATA - International Air Transport Association

IMDG - International Maritime Dangerous Goods

LC50 - Lethal concentration 50%

LD50 - Lethal dosis 50 %

MARPOL - International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

PBT - Persistent, bioaccumulative and toxic substance

PEC - Predicted Environmental Concentration

PNEC - predicted no effect concentration

REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

RID - Reglement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses

SVHC - Substance of very high concern

vPvB - Very persistent, very bioaccumulative substance

Références bibliographiques et sources de données

Dossiers d'enregistrement REACH

ECHA C&L - Inventaire

Fiches de données de sécurité des fournisseurs de matières premières

Méthodes d'évaluation pour la classification

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'article 9 du règlement (CE) 1272/2008 [CLP] :

Dangers pour la santé : Méthode de calcul

Numéro de version: 4.1

données de sécurité:

 Délivré:
 2024-11-19

 Remplace la fiche de
 2022-09-14

Conformément au règlement (européen) nº 1907/2006



Active Green cleaner cartridge

Signification des phrases

Skin Corr. 1A - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 1A

Eye Dam. 1 - Lésions oculaires graves, catégorie 1

Skin Corr. 1B - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 1B

STOT SE 3 - resp. tract irrit. - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de

danger 3 - Irritation des voies respiratoires

H314 Provoque Des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité conforme au Règlement No 1907/2006 (REACH) tel que modifié le Règlement (UE) 2020/878.

Notes du fabricant

Désistement juridique: Les informations ci-dessus est considéré comme correct. Cette société ne sera pas tenue responsable des dégâts résultant de la manipulation ou du contact avec le produit susmentionné.